



Le Cercle Royal d'Esgrime "Detaille" de Lessines (C.R.E.D.)

a le plaisir de vous inviter aux

Eurorégionales d'Esgrime

Avec la collaboration de :

La Ville de Lessines

La Fédération Francophone des Cercles d'Esgrime de Belgique

Date : Samedi 21 octobre 2017 : challenges eurorégionaux
Dimanche 22 octobre 2017 : tournois seniors

Lieu : Hall sportif Claudy Criquiellion
Boulevard Emile Schevenels, 24, 7860 LESSINES

Accès : Autoroute E429 – A8 sortie 29 « LESSINES »
Prendre la N57 direction Lessines – Grammont
puis la N42 (Grammont) sur 250 m

Les deux jours : restauration sur place et vente-réparation de matériel

Horaire des épreuves

Samedi 21 octobre		Challenges eurorégionaux – EPEE individuelle		
Arme		Appel	Scratch	Début
U17 – cadets garçons Coupe Wallonie-Bruxelles	Challenge Maître J.-M. Degauque	9 h 00	9 h 15	9 h 30
U14 – minimes garçons Coupe de l'Avenir		9 h 30	9 h 45	10 h 00
U14 – minimes filles Coupe de l'Avenir		10 h 30	10 h 45	11 h 00
U17 – cadettes Coupe Wallonie-Bruxelles		11 h 00	11 h 15	11 h 30
U12 – pupilles mixtes Coupe de l'Avenir	Tournois des Carrières	12 h 30	12 h 45	13 h 00
Dimanche 22 octobre		Challenges eurorégionaux – EPEE par équipes		
Arme		Appel	Scratch	Début
Senior équipes duos mixte	Tournoi de la Dendre	9 h 00	9 h 15	9 h 30

Inscriptions :

Droit d'inscription : 12 € à payer sur place (doublé en cas d'inscription tardive)

Date limite d'inscription : le mercredi 18 octobre 2017 au plus tard (23 h 59' 59'')

C.R.E.D., chaussée de Bruxelles, 145, 7800 Ath

0032 477 22 74 18

credlessines@gmail.com

Renseignements : credlessines@gmail.com ; <http://escrime-detaille.be> ;
www.facebook.com/cred.lessines

Les épreuves se tireront selon les règlementations en vigueur.

Les épreuves sont ouvertes à tous les tireurs et tireuses en possession d'une licence pour l'année 2017-2018.

Les tireuses et tireurs tirent sous leur propre responsabilité.

Les tenues et le matériel seront conformes aux règlements en vigueur.

Les chaussures de ville et à talons sont strictement interdites dans la salle de compétitions – chaussures de sport obligatoires

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte de matériel ou de vol.

Arbitrage : prévoir obligatoirement des chaussures adaptées aux salles de sport

1 arbitre reconnu pour 4 tireurs inscrits à la même arme ou pour un total de 5 tireurs inscrits dans des armes différentes lors de la même journée ; 2 arbitres à partir du 9^e tireur. Une équipe est assimilée à pour 2 tireurs.

En cas de défaut d'arbitre, il sera perçu une amende de 120 €.

Attention, chaussures adaptées aux salles de sport obligatoires

Catégories d'âge :

U12 Pupilles : 2006-2007 / U14 Minimes : 2004-2005 / U17 Cadets : 2001-2002-2003

Normes concernant les armes

	U12	U14	U17
Lame épée	0 ou 2	4 ou 5	5 normale ou FIE

Tableau récapitulatif des normes pour le matériel

EQUIPEMENT	U12	U14	U17
Masque CE	YES	YES	NO
Masque FIE 1600 N	A	A	YES
Veste CE 350 N	YES	YES	YES
Veste FIE 800 N	A	A	A
Pantalon CE 350 N	YES	YES	YES
Pantalon FIE 800 N	A	A	A
Sous veste CE 350 N	YES	YES	NO
Sous veste FIE 800 N	2017-2018	2017-2018	YES
Coquilles de protection de poitrine ou bustier dames	YES	YES	YES
Coque protection poitrine homme	A	A	A
Coquille de protection homme	A	A	A

Légende : YES = obligatoire / A = autorisé / NO = interdit

2017-2018 : autorisé et sera obligatoire à l'entame de la saison 2017-2018